

## TAUX DES RETENUES À LA SOURCE (RAS) 2023

### CANADA



Montant personnel de base - impôt : janvier 2023	15 000\$
ASS. EMPLOI : Taux employé du brut :	1.27%
Taux employeur : 1.4 X le montant de l'employé	
Maximum salaire cotisable :	61 500\$
Montant cotisation maximum :	781.05\$

### QUÉBEC



Montant personnel de base - impôt :	17 183\$
R.R.Q. : Taux de :	6.40%
Maximum cotisable annuel :	4 038.40
	4 038.40
	<u>8 076.80</u>
Gain annuel maximum :	66 600\$
Exemption	3 500\$
Maximum gains cotisables	63 100\$
<hr/>	
RQAP :	
Maximum revenus assurables	91 000\$
Taux employé du brut	0.494%
Taux employeur du brut	0.692%
Cotisation maximale employé :	449.54\$
Cotisation maximale de l'employeur (par employé)	629.72\$

FSS : Si votre masse salariale est inférieure ou égale à 1 million de dollars :

	1er janvier 2022	à partir du	à partir du
Taux Général :	1.65%		
Taux Manufacturier :	1.25%		

Si votre masse salariale est supérieur à 1 million de dollars, veuillez consulter les taux sur le site de Revenu Québec.

CNT :	Maximum de la rémunération assujettie	91 000\$
	taux de cotisation	0.06%

CNESST :	Salaires Maximum cotisable par employé	91 000\$
----------	--	----------